

# PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ORDRE DES OPTOMÉTRISTES DU QUÉBEC

Le 22 octobre 2022

## ORDRE DU JOUR

|  |
|--|
| <b>1. Ouverture de l'assemblée et vérification de l'atteinte du quorum</b>   |
| <b>2. Adoption de l'ordre du jour</b>  |
| <b>3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 21 novembre 2021</b>   |
| <b>4. Annonce d'un Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec</b>  |
| <b>5. Rapport de la présidence</b><br>a) Rapport des activités 2021-2022<br>b) États financiers au 31 mars 2022 : présentation par le vérificateur<br>c) Nombre de permis délivrés en 2021-2022  |
| <b>6. Décisions et consultations — Affaires budgétaires et financières</b><br>a) Rémunération des administrateurs élus à compter de 2023-2024 (décision requise)<br>b) Consultations relatives à la cotisation régulière pour l'année 2023-2024 <ul style="list-style-type: none"><li>• Rapport du secrétaire sur la consultation écrite</li><li>• Consultation des membres présents</li></ul> |
| c) Nomination des vérificateurs externes des livres et comptes de l'Ordre pour l'année 2023-2024 (décision requise)  |
| <b>7. Levée de l'assemblée</b>   |

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DE L'ATTEINTE DU QUORUM

Vu l'avis et le quorum, l'assemblée est régulièrement constituée à 15h38 précises.

Le président de l'Ordre, le Dr Éric Poulin, optométriste, souhaite la bienvenue à tous les membres présents et souligne la présence des représentants de l'Association des optométristes.

**AGA221022-01 :** *Il est résolu que l'assemblée soit ouverte.*

*Proposée par : Marie-Ève Corbeil  
Appuyée par : Denis Roussel  
Adoptée à l'unanimité*

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**AGA221022-02 :** *Il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.*

*Proposée par : Marie-Ève Corbeil  
Appuyée par : Mariline Pageau  
Adoptée à l'unanimité*

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 21 NOVEMBRE 2021**

**AGA221022-03:** *Il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 21 novembre 2021 soit adopté tel que présenté.*

*Proposée par : Marie-Ève Corbeil*

*Appuyée par : Mariline Pageau*

*Adoptée à l'unanimité*

### **4. ANNONCE D'UN MÉRITE DU CIQ**

Le président annonce que le prix Mérite du CIQ est remis au Dr Benoit Tousignant, optométriste, pour souligner ses différentes contributions à la communauté et à la réalisation de la mission de protection du public de l'Ordre:

- Principal responsable de Regard collectif – la Clinique universitaire mobile de services optométriques pour les personnes itinérantes
- Engagé dans diverses fonctions à l'Ordre et dans la profession (syndic adjoint, inspection, équivalences, examen canadien)
- Plus récemment: principal rédacteur et réviseur des recommandations concernant la pratique optométrique dans le contexte de la pandémie

Le Dr Tousignant, optométriste, est invité à l'avant, sur scène, et le président lui remet le prix.

### **5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE**

#### **a) Rapport des activités**

#### **Présentation des membres du comité exécutif et du Conseil d'administration**

Le président de l'Ordre présente les administrateurs membres du comité exécutif et les administrateurs nommés par l'Office des professions, ainsi que les autres membres du Conseil d'administration qui sont présents.

#### **Pandémie de la Covid-19**

Le président revient sur la situation qui s'est poursuivie au cours des derniers mois dans le contexte de la pandémie de la Covid-19. Il souligne que la profession a continué d'être à la hauteur des circonstances et a répondu aux besoins des Québécois tout en respectant les règles sanitaires. Il remercie encore une fois les optométristes d'avoir contribué à l'effort collectif et plus spécialement le Dr Benoit Tousignant, optométriste, qui a poursuivi son travail pour la vigie en santé publique et la mise à jour des recommandations relatives à la pratique optométrique.

#### **Rôle des optométristes en première ligne des soins oculaires**

Le président rappelle qu'une actualisation du guide d'exercice clinique et de la réglementation applicable aux soins oculaires de première ligne a été réalisée afin d'assouplir les règles relatives à l'utilisation des médicaments et à la dispensation de soins oculaires. D'autres initiatives de l'Ordre ont aussi eu pour résultat de favoriser une meilleure intégration des optométristes dans le système de santé, notamment par l'accès au dossier santé Québec (DSQ) et par la reconnaissance du rôle de l'optométriste par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

Il invite les membres à demeurer pour la formation qui suivra l'assemblée générale annuelle afin d'en connaître tous les détails lors de la formation qui sera offerte par lui-même, conjointement avec le Dr Kevin Messier, optométriste.

## **Gouvernance**

Le président revient brièvement sur les activités réalisées en lien avec les dossiers de gouvernance et précise que l'Ordre travaille actuellement sur la gestion de risques ainsi qu'à la préparation relative à l'application de la nouvelle législation liée à la Loi 25 et à la protection des renseignements personnels. Il précise que cette législation touchera aussi les membres dans leur pratique privée.

## **Basse vision**

Le président revient sur l'historique du dossier de la basse vision et souligne que ce secteur fait face à différents défis, tels que la pénurie d'optométristes en centres de réadaptation en raison notamment des conditions de travail qu'on y retrouve comparativement à la pratique en cabinet.

Il précise qu'il est primordial que les optométristes continuent d'être présents dans ce secteur afin que les Québécois aux prises avec des problèmes de basse vision puissent obtenir une réponse adéquate à leurs besoins. Il indique qu'avec les optométristes de ce secteur, l'Ordre prépare un état de situation à partir duquel il sera possible d'intervenir auprès des décideurs, pour que les mesures requises soient prises.

## **Actualisation du règlement sur la formation continue**

Le président présente les modalités liées à l'actualisation des obligations de formation continue des optométristes qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2024. Il rappelle que la réglementation actuelle en optométrie au Québec date de 2006 et il fait un survol des obligations de certains professionnels de la santé au Québec, mais aussi des optométristes ailleurs au Canada.

Il ajoute que l'obligation de 45 heures tous les 3 ans passera à 60 heures au 1<sup>er</sup> avril 2024, mais viendra aussi avec plus de flexibilité afin que les membres puissent choisir des formations en fonction de leurs besoins. Il précise notamment que l'obligation des 30 unités de formation continue (UFC) en santé oculaire sera éliminée, que les activités autonomes d'apprentissage seront désormais reconnues jusqu'à concurrence de 10 UFC et qu'il sera possible d'obtenir jusqu'à 10 UFC en catégorie B, soit pour les formations offertes par l'industrie et autres organismes commerciaux.

### **b) Présentation des états financiers au 31 mars 2022**

*15h52 : Mme Véronique Tellier de la firme comptable Mallette se joint à la réunion.*

La vérificatrice, Mme Véronique Tellier, présente et commente les états financiers de l'Ordre au 31 mars 2022. Elle précise qu'aucune réserve n'a été émise.

Les membres sont ensuite invités à faire part de leurs questions.

Le vérificateur note que la cible pour le fonds de réserve a été respectée.

*16h05 : Mme Tellier quitte la réunion.*

### c) Nombre de permis et autres statistiques

Par la suite, le président reprend la parole afin de présenter un bilan sommaire des activités des principales instances de l'Ordre pour 2021-2022, comme suit :

#### Nombre de permis délivrés

- 54 permis réguliers
- 1 permis temporaire

#### Bureau du syndic et des enquêtes

- 1468 demandes d'information et signalements reçus et traités
- 207 dossiers d'enquêtes ouverts et 181 dossiers réglés

#### Comité d'inspection professionnelle

- 130 inspections de surveillance générale
- 4 inspections particulières

Le président termine sa présentation en remerciant tous les membres du Conseil d'administration, du bureau de la syndique et des enquêtes, du comité d'inspection professionnelle et des autres comités de l'Ordre et, finalement, tout le personnel du siège social.

## 6. DÉCISIONS ET CONSULTATIONS — AFFAIRES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

### a) Rémunération des administrateurs élus pour l'année 2023-2024 (décision requise)

Le président rappelle la politique adoptée par le Conseil d'administration concernant la rémunération des administrateurs élus de l'Ordre. Il réfère au document d'information transmis en vue de la présente assemblée, qui indique notamment qu'il n'y aura aucun changement en ce qui concerne la rémunération pour 2023-2024.

#### AGA221022-04:

***Qu'il soit résolu d'approuver la rémunération des administrateurs élus de l'Ordre des optométristes du Québec pour l'année 2023-2024, suivant les informations présentées.***

***Proposée par : Mariline Pageau***

***Appuyée par : Denis Roussel***

***Adoptée à l'unanimité***

### b) Consultations relatives à la cotisation régulière pour l'année 2023-2024

Le président souligne que cette année encore la cotisation pour l'année 2023-2024 ne sera pas indexée, mais aussi, qu'un congé partiel de 125 \$ est proposé compte tenu de la situation actuelle et du surplus dégagé pour une troisième année.

Le secrétaire et directeur général précise que les membres ont été consultés par écrit sur cette question et qu'aucun commentaire n'a été reçu.

Le président invite à nouveau les membres à faire part de leurs commentaires et aucun membre ne prend la parole.

**c) Nomination des vérificateurs externes des livres et comptes de l'Ordre pour les années 2023-2024 (décision requise)**

Le trésorier soumet à l'assemblée la recommandation de confier le mandat à la firme comptable Mallette pour la vérification des livres et comptes de l'Ordre des optométristes du Québec pour l'année 2023-2024.

**AGA221022-05:**      *Qu'il soit résolu de nommer la firme comptable Mallette à titre de vérificateur externe des livres et comptes de l'Ordre des optométristes du Québec pour l'année 2023-2024.*

*Proposée par : Mariline Pageau  
Appuyée par : Johanne Perreault  
Adoptée à l'unanimité*

**7.      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Au terme des échanges avec les membres, le président les remercie pour leur participation à cette assemblée.

**AGA221022-06:**      *Qu'il soit résolu de lever la réunion.*

*Proposée par : Denis Roussel  
Appuyée par : Mariline Pageau  
Adoptée à l'unanimité*

16h14 : Levée de la réunion

**CERTIFIÉ CONFORME**



---

Président



---

Secrétaire